Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 1er juillet 2022

Les présentes conditions générales et particulières de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement.

Conditions générales de vente

1- Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par le Centre aquatique. Selon le type de produit ou service, des conditions particulières s'appliquent.

2- Accès - Horaires d'ouverture

Les horaires et jours d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'établissement. Ils varient selon les périodes de l'année.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le site, l'usager devra dans un premier temps se présenter à l'accueil. Aucune vente ne pourra s'opérer par d'autre personne que les hôtesses de caisses (sauf pour les tickets d'entrées comité d'entreprise).

Les usagers devront respecter les différents règlements intérieurs[1] en vigueur au sein de l'établissement sous peine de se voir l'accès à l'équipement refusé. L'exclusion de l'établissement pour inobservation d'un règlement intérieur ne donne pas droit à remboursement.

Des fermetures techniques réglementaires occasionnant la fermeture de bassins pourront avoir lieu chaque année. Ces fermetures techniques réglementaires ne donneront lieu à aucune réduction, remboursement ou suspension de prélèvement.

Par ailleurs, des fermetures de bassins pourront être effectuées pour des raisons de sécurité et/ou d'exploitation.

S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les usagers seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 45 jours avant.

Réservation en ligne

L'usager peut effectuer une réservation en ligne pour certaines activités proposées par l'établissement, dans les conditions et délais précisés sur l'application.

L'usager peut annuler sa réservation dans les délais indiqués sur l'application. Toute annulation réalisée après l'expiration de ces délais est considérée comme tardive.

Toutefois, pour des raisons médicales, sur présentation d'un justificatif dans un délai de 8 jours à compter de la réservation annulée ou non honorée, l'établissement pourra, à titre exceptionnel et après examen des justificatifs fournis, ne pas appliquer les conséquences prévues en cas d'annulation tardive.

En cas d'absences répétées non annulées dans les délais applicables, l'établissement se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès de l'usager au service de réservation en ligne, pour une durée et selon des modalités précisées sur l'application. Pendant cette période de suspension, les usagers titulaires d'un abonnement PASS en cours de validité pourront, le cas échéant, effectuer leurs réservations directement auprès de l'accueil, sous réserve des disponibilités.

Pour les usagers titulaires d'une carte 10 entrées, toute annulation effectuée dans les délais applicables n'entraîne aucun décompte. En revanche, en cas d'annulation tardive, l'entrée correspondante sera automatiquement déduite de la carte, sans possibilité de remboursement.

Pour les usagers ayant acheté une entrée unitaire, toute annulation réalisée dans les délais applicables pourra donner lieu à un remboursement selon les modalités précisées sur l'application. En cas d'annulation tardive, l'accès sera réputé consommé et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

3- Prix et paiement

Les tarifs s'entendent en euros et toutes taxes comprises.

Ils sont affichés à l'entrée de l'équipement.

Afin de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel, les résidents de Saint Malo Agglomération devront présenter à l'accueil un justificatif de domicile faute de quoi le tarif extérieur leurs sera appliqué. De même, un justificatif devra être présenté pour pouvoir bénéficier des tarifs réduits pratiqués sur le site.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés.

Le Centre Aquatique accepte les espèces, les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/ Mastercard, les chèques bancaires ou postaux, les chèques vacances sans rendu monnaie à l'exception du paiement des abonnements pour lesquelles des conditions spécifiques de paiement sont prévues au sein des contrats d'abonnement.

Tous les règlements devront être effectués en € à l'ordre de VM 35430. Les cartes American Express ne sont pas acceptées.

4- Recommandation santé – hygiène et sécurité

Le Centre aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym et le sauna. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Le Centre aquatique se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses usagers et les conditions d'hygiène.

5- Assurances

Le Centre aquatique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. En l'absence de manquement du Centre Aquatique à l'une de ses obligations, sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Centre aquatique ne font pas l'objet de surveillance ; l'usager ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé et prévus à cet effet.

6- Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : AquaMalo – Avenue Atalante – 35430 Saint-Jouan-Des-Guérets.

Par ailleurs, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout différend ou litige dit « de consommation », sous réserve de l'article L.612-2 du code de la consommation,

[1] *Ils sont librement consultables à l'entrée de l'équipement*

peut faire l'objet d'un règlement amiable auprès d'un médiateur de la consommation inscrit sur la liste des médiateurs prévue à l'article L.615-1 du code de la consommation. Ne peuvent faire l'objet d'une revue par le médiateur les litiges pour lesquels, la demande est manifestement infondée ou abusive, ou a été précédemment examinée ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal, ou si le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la société VM 35430 ou si le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur, ou enfin si le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de la société VM 35430 par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat.

Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou courriel), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation, désigné ci- dessous, si vous avez reçu une réponse écrite négative de notre part ou pas de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation.

Pour soumettre votre litige au médiateur, vous pouvez (i) remplir le formulaire sur le site internet de Médiation Consommation Développement (MED CONSO DEV) :

https://www.medconsodev.eu, onglet « Saisir le Médiateur » (ii) envoyer votre demande par courrier simple ou recommandé au Médiation Consommation Développement (MED CONSO DEV) Centre d'Affaires Stéphanois SAS IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE France 3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE.

Quel que soit le moyen utilisé pour saisir Médiation Consommation Développement (MED CONSO DEV), votre demande doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : Vos coordonnées postales, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets de la société VM 35430, un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès la société VM 35430.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'usager est informé de la faculté qui lui est offerte de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue par les dispositions du Code de la Consommation.

7- Loi informatique et libertés

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VM 35430. Elles sont indispensables pour la gestion de votre dossier. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 1 an à compter de la fin de la relation contractuelle. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@vert-marine.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Conditions particulières de vente et d'utilisation

Espace Aquatique

L'espace aquatique propose aux usagers :

- De la billetterie individuelle
- De la billetterie groupe
- Des cartes 10 entrées
- Des entrées famille (2 adultes + 2enfants)
- Des entrées PASS
- L'Ecole de natation
- Des Abonnements PASS
- De la billetterie CE
- Des cartes cadeaux

Les conditions particulières de vente et d'utilisation de ces produits et services sont définies ci-après.

1- Billetterie individuelle

Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace aquatique doivent s'acquitter du droit d'entrée sur place à l'entrée du site. Les billets ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat.
Les commandes de billets en prévente bénéficient de tarifs spéciaux. Seuls les comités d'entreprise ou assimilés sont concernés par ce type de tarifs.
L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 3 ans, un tarif réduit est accordé aux enfants de moins de 15 ans, sur présentation d'un justificatif (carte d'identité, livret de famille).
Comme indiqué dans les conditions générales de vente, une tarification réduite est appliquée pour les résidents de Saint-Malo Agglomération sur présentation d'un justificatif.
Les enfants de moins de 8 ans ou ne sachant pas nager doivent impérativement être accompagnés d'une personne majeure dans l'eau sur présentation d'une pièce d'identité.
Les entrées Balnéo se font sur réservation uniquement.

2- Billetterie groupe

Les tarifs de groupes sont applicables aux catégories suivantes, sans effectif minimum (sur présentation d'un justificatif) :

- Les scolaires
- Les centres de loisirs
- Les associations

Afin que le tarif de groupe s'applique, une réservation validée par l'espace aquatique est impérative (voir procédure d'accueil des groupes).

3- Cartes 10 entrées

La carte de 10 entrées à une durée de validité de 6 mois à compter de la date de première utilisation. Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour.

4- Entrée famille

Contre paiement, et présentation du livret de famille, une entrée famille sera délivrée, cette dernière comportera 2 billets adultes et 2

billets enfants. Les billets ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat.

5- Abonnements PASS

Les abonnements PASS proposés sont les suivants : PASS Aquatique, PASS Aquaforme, PASS Aquaforme+, PASS Bien-Être, PASS Liberté et Liberté+. Les conditions générales de vente de ces PASS sont indiquées dans les contrats.

6- Ecole de natation

L'espace aquatique propose des inscriptions à l'école de natation pour les enfants (à l'année) et les adultes (au trimestre). Les modalités et conditions d'inscriptions sont décrites dans « le bulletin d'adhésion ».

7- Carnets CE

Contre paiement, est remis au représentant du bureau du comité d'entreprise, des carnets de 50 tickets CE. Sur chacun des tickets, le CE devra apposer son tampon. La validité des tickets CE est d'un an à compter de la date d'achat.

8- Cartes cadeaux

Voir les conditions générales de vente des cartes cadeaux.

Espace Bien-être

Cet espace comprend hammams, saunas, une tisanerie et Un lit Hydromassage. L'accès à cet espace est exclusivement sur réservation.

L'espace bien-être propose aux usagers :

- De la billetterie individuelle
- Des cartes 10 entrées
- Des Abonnements PASS
- De la billetterie CE
- Des cartes cadeaux

Les conditions particulières de vente et d'utilisation de ces produits et services sont définies ci-après.

1- Billetterie individuelle

Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace bien-être doivent s'acquitter du droit d'entrée sur place à l'entrée du site et être majeur sur présentation d'un justificatif d'identité. Les billets ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat.

Les commandes de billets en prévente bénéficient de tarifs spéciaux. Seuls les comités d'entreprise ou assimilés sont concernés par ce type de tarifs.

2- Cartes 10 entrées

La carte de 10 entrées à une durée de validité de 6 mois à compter de la date de première utilisation. Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour.

3- Abonnements PASS

Les abonnements PASS proposés sont les suivants : Pass Fitness, Pass Liberté.

4- Entrée Liberté

L'entrée Liberté est réservée aux personnes majeures (sur présentation d'un justificatif). Elle donne accès à l'ensemble de l'espace aquatique, comme décrit point mais également à l'espace balnéo : saunas, hammams, jacuzzis, ainsi qu'à une séance d'aquagym du jour[2].

5- Carnets CE

Contre paiement, est remis au représentant du bureau du comité d'entreprise, des carnets de 50 tickets CE. Sur chacun des tickets, le CE devra apposer son tampon. La validité des tickets CE est d'un an à compter de la date d'achat.

6- Cartes cadeaux

Voir les conditions générales de vente des cartes cadeaux.

[2] : dans la limite des places disponibles

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouvertures de l'établissement, des conditions générales de vente ainsi que des règlements intérieurs applicables aux différents espaces, l'abonné déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible avec le Centre aquatique lui permettant d'utiliser et de bénéficier des prestations proposées par l'équipement selon la formule choisie[1] et selon un prix indiqué au recto.

2- CONDITIONS D'ACCES

Le présent contrat est conclu après que l'Abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le Centre aquatique et après qu'il ait complété et signé le dossier complet d'abonnement. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d'abonnement et avoir réglé les droits d'adhésion et le mois en cours.

Les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs[2] spécifiques aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'Abonné et le Centre aquatique.

Dans les meilleurs délais, après la souscription du contrat d'abonnement et son paiement, le Centre aquatique fournit un bracelet à l'Abonné. Ces bracelets sont incessibles, intransmissibles et strictement personnelles. Le bracelet devra être présentée à l'accueil à chaque entrée de l'Abonné dans l'enceinte de l'établissement. L'Abonné, muni de son bracelet est autorisé à pénétrer dans les locaux de l'établissement, à en utiliser les installations et le matériel, dans le cadre des horaires d'ouverture affichés sur le site et en fonction de la formule d'abonnement retenue. Des fermetures techniques réglementaires occasionnant la fermeture de bassins pourront avoir lieu chaque année. Ces fermetures techniques réglementaires ne donneront lieu à aucune réduction, remboursement ou suspension de prélèvement.

Par ailleurs, des fermetures de bassins pourront être effectuées pour des raisons de sécurité et/ou d'exploitation.

S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les abonnés seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 45 jours avant.

Réservation en ligne

L'abonné peut effectuer une réservation en ligne pour certaines activités proposées par l'établissement, dans les conditions et délais précisés sur l'application. L'abonné peut annuler sa réservation dans les délais indiqués sur l'application. Toute annulation réalisée après l'expiration de ces délais est considérée comme tardive.

Toutefois, pour des raisons médicales, sur présentation d'un justificatif dans un délai de 8 jours à compter de la réservation annulée ou non honorée, l'établissement pourra, à titre exceptionnel et après examen des justificatifs fournis, ne pas appliquer les conséquences prévues en cas d'annulation tardive. En cas d'absences répétées non annulées dans les délais applicables, l'établissement se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès de l'abonné au service de réservation en ligne, pour une durée et selon des modalités précisées sur l'application. Pendant cette période de suspension, les abonnés pourront, le cas échéant, effectuer leurs réservations directement auprès de l'accueil, sous réserve des disponibilités.

3- DUREE ET PRIX

L'abonnement sans engagement est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tous les mois par tacite reconduction. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement des droits d'entrée et du mois en cours. L'abonné aura la faculté de mettre fin à tout moment à la période reconduite moyennant un préavis de 30 jours fin de mois, envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre aquatique.

Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés moyennant un préavis de 60 jours. Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera le Centre aquatique à entamer toute procédure de recouvrement. En cas de rejet de prélèvement, l'abonné sera redevable envers le Centre Aquatique des frais bancaires inhérents à ce rejet.

L'abonnement est matérialisé par un bracelet d'abonné. Ce bracelet est incessible, intransmissible et strictement personnel. En cas de perte ou de vol du bracelet d'accès, l'attribution d'un nouveau bracelet se fera contre paiement d'un montant de 5 €.

4- TRANSFORMATION DE L'ABONNEMENT

Pour toute transformation de votre abonnement PASS, merci de bien vouloir vous adresser à l'accueil.

5- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvements d'avance sur la première quinzaine du mois.

6- SUSPENSION

L'abonnement pourra être suspendu à la demande de l'Abonné pour des causes tenant à son état de santé ou à sa situation professionnelle. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités qu'il a souscrites. L'Abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter au Centre aquatique, tout justificatif permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement son bracelet. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par le Centre aquatique. L'abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

7- RESILIATION

7.1 – Résiliation à l'initiative de l'abonné

L'abonnement sans engagement pourra être résilié à la demande de l'Abonné, moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre aquatique. La cessation du contrat se fera 30 jours fin de mois après la réception de la lettre recommandée avec AR. Les droits d'adhésion restent acquis par le Centre aquatique. En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d'adhésion seront dus.

L'Abonné devra, à l'expiration de son préavis, restituer son bracelet.

7.2- Résiliation à l'initiative du Centre aquatique

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre aquatique après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR en cas de non-paiement total ou partiel de l'une quelconque des échéances contractuelles.

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre aquatique immédiatement pour les motifs suivants :

- En cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement ;
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- En cas de prêt à toute autre personne de son bracelet.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative du Centre aquatique entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer son bracelet.

L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par le Centre aquatique :

- Lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l'abonnement demandées par l'abonné en vertu de l'article 6 des présentes sont supérieures à 6 mois ;
- En cas de fermeture de l'équipement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement ;
- En cas de force majeure.

Dans ces deux derniers cas, l'abonné se verra remboursé son abonnement au prorata temporis.

Le Centre aquatique pourra également résilier le contrat moyennant un préavis de 30 jours fin de mois envoyé par lettre recommandée avec AR.

8- RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : AquaMalo - Avenue Atalante - 35430 Saint Jouan des Guérets.

Par ailleurs, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout différend ou litige dit « de consommation », sous réserve de l'article L.612-2 du code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable auprès d'un médiateur de la consommation inscrit sur la liste des médiateurs prévue à l'article L.615-1 du code de la consommation. Ne peuvent faire l'objet d'une revue par le médiateur les litiges pour lesquels, la demande est manifestement infondée ou abusive, ou a été précédemment examinée ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal, ou si le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la société VM 35430 ou si le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur, ou enfin si le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de la société VM 35430 par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat.

Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou courriel), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation, désigné ci- dessous, si vous avez reçu une réponse écrite

[1] *Cf formulaire d'abonnement*

[2] *Ils sont librement consultables à l'entrée de l'équipement*

négative de notre part ou pas de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation.

Pour soumettre votre litige au médiateur, vous pouvez (i) remplir le formulaire sur le site internet de Médiation Consommation Développement (MED CONSO DEV) : https://www.medconsodev.eu, onglet « Saisir le Médiateur » (ii) envoyer votre demande par courrier simple ou recommandé au Médiation Consommation Développement (MED CONSO DEV) Centre d'Affaires Stéphanois SAS IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE France 3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

Quel que soit le moyen utilisé pour saisir MED CONSO DEV, votre demande doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : Vos coordonnées postales, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets de la société VM 35430 un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès la société VM 35430.

9- RECOMMANDATIONS SANTE – REGLES DE SECURITE

Le Centre aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le fitness, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.
Le Centre aquatique se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses Abonnés et les conditions d'hygiène.

10- ASSURANCES

Le Centre aquatique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. En l'absence de manquement du Centre Aquatique à l'une de ses obligations, sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.
Les vestiaires du Centre aquatique ne font pas l'objet de surveillance ; l'Abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé et prévus à cet effet.

11- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VM 35430. Elles sont indispensables pour la conclusion et la gestion de votre abonnement. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 5 ans à compter de la fin de votre contrat d'abonnement. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@vert-marine.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.